

## Recherche complet Tournois équestres 2017/2018



## Sommaire

Synthèse	3
1. Introduction	4
1.1 Utilisation des aides à l'équitation	4
1.2 Définition de l'hyperflexion de l'encolure	4
1.3 Interpellation «Respecter l'interdiction du barrage et de l'hyperflexion de l'encolure» et entretien avec la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE	5
2. Méthode des juges des tournois	6
3. Résultats	7
3.1 Synthèse par discipline	8
Saut	8
Dressur	9
Reining	15
Gala des chevaux d'attelage	17
4. Conclusion	18

### Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, CCP 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

### Auteure

Sandra Schaefer, zoologue dipl., Service spécialisé PSA Animaux de compagnie et chevaux

### Collaboration

Anne-Kathrin Witschi, Dr ing. agr. dipl. EPF, Centre de compétence PSA Animaux de rente  
 Dr Hansuli Huber, dipl. ing. agr. EPF  
 Claudine Widmer, ancienne entraîneuse dans la discipline du dressage

© Texte et photos 2019 Protection Suisse des Animaux PSA (sauf indication contraire)

Remarque: pour faciliter la lecture de ce rapport, c'est la forme masculine qui est utilisée pour les deux sexes – à moins qu'il ne s'agisse manifestement de personnes de sexe féminin.

## Synthèse

Avec un ancien juge de dressage, la Protection Suisse des Animaux PSA a suivi en 2017 et 2018 différents tournois dans les catégories du dressage, du saut et du reining, et même le Gala des chevaux d'attelage. Elle y a constaté que les lois et les instructions détaillées de la Fédération Suisse des Sports Equestres ne permettaient toujours pas d'obtenir des résultats satisfaisants dans la pratique équestre. Dans divers tournois, la PSA n'a cessé de constater le recours – pourtant interdit – à l'hyperflexion de l'encolure sur la place d'entraînement. Par ailleurs, on a souvent remarqué un style de monte brutal impliquant massivement, entre autres choses, la pression exercée par le mors ou le fait de tirer constamment sur les rênes vers l'arrière («verrouillage»), ainsi que l'utilisation permanente des éperons – des pratiques que la Fédération équestre qualifie d'inacceptables. Malgré cela, dans la majorité de ces cas, aucune intervention n'a été observée de la part des officiels. Ce n'est qu'à l'occasion de deux tournois de dressage et d'un reining masters, où la PSA avait annoncé sa présence au préalable, que l'on a heureusement été témoin d'avertissements infligés directement. Un incident de mauvais traitements lors d'un tournoi de western en Suisse romande a également suscité des troubles. En particulier (une entraîneuse western de renom) a signalé le cavalier fautif à l'organisation du tournoi, mais en vain. Heureusement, les organisateurs se sont à présent prononcés sur cette affaire et ont promis de réagir systématiquement à l'avenir, dès qu'un comportement porte atteinte au bien-être de l'animal.

Un autre cas s'est produit pendant les jugements des épreuves du tournoi. Un cavalier n'a cessé de forcer son cheval pendant 20 minutes, maintenant le chanfrein de l'animal derrière la verticale. Le cheval s'est nettement défendu contre la pression exercée via le mors; ses battements de queue comme la révulsion de ses yeux montraient tout son inconfort. Ce concurrent n'a pas relâché les rênes pendant plus de 30 minutes. Mais personne n'est intervenu. La PSA a documenté l'affaire au moyen d'une vidéo et a déposé plainte pénale contre le fautif. Mais par la suite, le Ministère public n'a pas voulu ouvrir la procédure pénale. Manifestement, l'expert consulté était d'avis que l'on ne pouvait pas dire en l'occurrence que le cavalier avait eu recours à l'hyperflexion de l'encolure. Selon nous, il s'est agi là d'une évaluation extrêmement favorable au cavalier, et ce au détriment du cheval. Malheureusement, nous n'avions aucune possibilité de recours contre cette décision de non-entrée en matière du Ministère public.

Une autre plainte concernant une hyperflexion de l'encolure, déposée par six particuliers à l'encontre d'un entraîneur western en Suisse centrale, est toujours pendante. Si une condamnation était prononcée, il s'agirait de la première affaire où un cavalier serait effectivement puni pour cette infraction.

Mais il y a eu aussi des constats réjouissants: ainsi le Gala des chevaux d'attelage qui s'est déroulé sans encombre et donnant un bon exemple. Là, le harnachement d'un tiers des cavaliers fut contrôlé. Les responsables du tournoi avaient également à l'œil la façon dont les chevaux étaient traités. Quant aux organisateurs du tournoi de saut de Würenlingen, ils ont également montré leur sens des responsabilités. Un officiel se trouvait en permanence sur la place d'entraînement. Les tournois en 2018 à Matzendorf et Langenthal ont été positifs eux aussi. La PSA a pu voir dans tous ces tournois de nombreux cavaliers se comportant en amis des chevaux mais, malheureusement, les «moutons noirs» qui apparaissent çà et là donnent une mauvaise image de la scène équestre.

La FSSE renforce actuellement ses efforts pour faire triompher une équitation respectueuse des chevaux. Elle a eu en 2018 plusieurs échanges avec la PSA. De plus, elle a récemment préparé une brochure relative à l'éthique, intitulée «Fair zum Pferd» (traitement équitable du cheval), et porte activement son attention sur les sujets du mors, de la bride et de la formation. Cependant, il est maintenant temps que la théorie exemplaire s'impose enfin en pratique, dans toute son ampleur. Car selon le Conseil fédéral, la FSSE et les organisateurs de tournois ont une responsabilité évidente: aux côtés des offices vétérinaires cantonaux, ils doivent veiller à l'application des lois et règlements.

La PSA continuera à l'avenir à discuter directement sur place des incidents observés avec les délégués techniques – les premières tentatives se sont révélées constructives en 2018. L'objectif à long terme est toutefois que ces officiels interviennent dorénavant avec le courage civil nécessaire, même sans y être invités par la PSA, et qu'ils ne se gênent pas de distribuer des cartons

jaunes. Car ce n'est qu'alors que les moutons noirs seront enfin bannis des concours. Les efforts déployés cette année par la FSSE et les organisateurs des divers tournois montrent clairement à la PSA que l'équitation respectueuse des chevaux est un intérêt commun, mais qu'une voie viable et uniforme pour les juges et les commissaires n'a manifestement pas encore émergé. Un appel clair s'adresse toutefois aussi aux cavaliers participant aux épreuves: les critiques du jury, des délégués techniques et des juges doivent être acceptées et reconnues par les parties prenantes. L'ignorance, l'exclusion sociale et même les insultes sauvages génèrent naturellement des blocages chez les officiels et vont à l'encontre d'un sport équestre respectueux des chevaux.

**Une collaboration appréciée:** la FSSE et les organisateurs des tournois impliqués méritent nos vifs remerciements pour l'échange constructif, tant lors des réunions que lors des concours.

## 1. Introduction

### 1.1 Utilisation des aides à l'équitation

Un problème récurrent réside dans la mauvaise utilisation de ces aides. Celles que sont les éperons, les cravaches et les martingales doivent intervenir en soutien des indications que le cavalier adresse à son cheval (voix, rênes, poids et action des jambes). Cependant, elles n'ont pas à jouer un rôle prédominant dans les effets exercés sur sa monture, il faut les utiliser de moins en moins au cours de l'entraînement. Les cavaliers ignorent souvent l'ampleur de l'effet de l'aide utilisée, l'importance de la pression réellement exercée sur le cheval. Même avec une bride «tout à fait normale», une grande pression peut porter atteinte à la bouche du cheval, par exemple. Des études ont montré que les cavaliers au trot dans les concours atteignent des valeurs maximales allant jusqu'à 150 Newton (= 15 kg). En réalité, il ne faudrait cependant pas dépasser 20 Newton – autrement dit 2 kg! Il en résulte des atteintes portées inconsciemment au cheval, mais douloureuses en permanence pour lui. Les rênes allemandes agissent comme une poulie, elles peuvent doubler la force de rappel. En fonction de la boucle, elles sont également aptes à changer la direction de la force exercée sur le cheval, par la dentition. S'agissant de la martingale, il faut veiller à ce que les anneaux glissent sans problème le long de la rêne, sans quoi les dents seront aussi touchées par des forces accrues.

Selon la FSSE, un gabarit est actuellement en cours d'élaboration pour évaluer le cerclage de la muserolle, ce au motif que la largeur des doigts des hommes et des femmes serait très différente dans le test du doigt. Ceci montre que les bases absolues du bridage ne sont apparemment pas connues ou délibérément non respectées, même dans l'équitation sportive. Chaque élève apprend en équitation à ne pas trop serrer la muserolle, sinon l'activité de la mâchoire et, par conséquent, la mastication sont limitées voire empêchées, sans compter que la circulation sanguine est aussi réduite dans la tête du cheval.

### 1.2 Définition de l'hyperflexion de l'encolure

Conformément à l'art. 21 let. h OPAn, l'hyperflexion de l'encolure est interdite depuis 2014. Les caractéristiques de cette méthode utilisée en dressage sont une position particulièrement basse de la tête et de l'encolure ainsi qu'un dos trop tendu; ces effets sont imposés par l'action violente de la main du cavalier ou par des aides. Il en résulte une sorte d'enroulement de la tête, et c'est pourquoi cette méthode est aussi appelée en allemand «Rollkur». Sont déterminants sous l'angle de la protection des animaux les cas extrêmes où, respectivement, l'action inappropriée du cavalier et l'utilisation erronée des aides ainsi que la posture contre nature du cheval sont manifestes, et où l'hyperflexion de l'encolure persiste pendant plusieurs minutes.

On considère donc que l'hyperflexion de l'encolure est donnée lorsqu'il y a position particulièrement basse de la tête et de l'encolure, ainsi qu'un dos trop tendu, tous ces effets étant le résultat

de l'action violente de la main du cavalier ou des aides. Dans la plupart des études disponibles au sujet de l'hyperflexion, ce positionnement particulièrement profond de la tête et de l'encolure est décrit comme la ligne du chanfrein se situant derrière la verticale. Cependant, il est également des gens considérant qu'il n'y a hyperflexion de l'encolure qu'au moment où la bouche du cheval touche presque le sternum. Il est évident que nous ne partageons pas cette opinion. L'International Society for Equine Sciences (ISES) conseille elle aussi de maintenir en tout temps la ligne du chanfrein sur ou devant la verticale. Elle a examiné 55 études sur l'hyperflexion de l'encolure avant de faire cette recommandation.

Le monde professionnel a des opinions divergentes sur la question de savoir combien de temps un tel positionnement de la tête et de l'encolure doit durer avant que l'on ne puisse parler véritablement d'hyperflexion. La Fédération Equestre Internationale (FEI) estime que tel est le cas seulement si ce positionnement a duré plus de 10 minutes. Cependant, il convient de préciser qu'une hyperflexion de plus courte durée ne saurait être pratiquée en recourant à des aides violentes, car elle sera alors réprouvée aussi. Le législateur suisse n'a pas voulu reprendre cette durée relativement longue. Comme le montrent les commentaires explicatifs de l'OSAV, le législateur suisse est d'avis qu'une durée de plusieurs minutes suffit pour qu'il y ait hyperflexion de l'encolure. La Fédération Suisse des Sports Equestres est du même avis puisqu'elle parle de «quelques minutes». Hans Wyss, directeur de l'OSAV, a même déclaré que maintenir ainsi la tête et l'encolure du cheval pendant une minute constituait déjà une hyperflexion interdite.

### **1.3 Interpellation «Respecter l'interdiction du barrage et de l'hyperflexion de l'encolure» et entretien avec la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE**

Dans son interpellation (déposée le 13.12.2017), le conseiller national Louis Schelbert a demandé quelle était la position du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de l'interdiction du barrage et de l'hyperflexion de l'encolure dans le sport équestre et comment l'OSAV et les cantons veilleraient à garantir l'application de cette interdiction dans l'entraînement et sur la place d'échauffement. Il demandait en outre si la Confédération et les cantons procéderaient à des contrôles aléatoires lors des entraînements et des compétitions, ou s'ils feront appel à des tiers pour ce faire. Enfin, il voulait savoir combien de violations de cette interdiction ont été signalées. En effet, les juges d'un tournoi et les délégués techniques sont chargés de signaler et de sanctionner les infractions à l'interdiction de l'hyperflexion de l'encolure qu'ils constatent lors des épreuves équestres.

#### **Le Conseil fédéral a répondu comme suit:**

«Au-delà de la responsabilité personnelle de chaque cavalier, l'engagement de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) à rendre les manifestations sportives conformes à la législation sur la protection des animaux est capital pour garantir le respect de cette dernière dans le sport équestre (voir Règlement général, édition 2007, état au 1.1.2018, ch. 1.14 et 2.4, sur la page: [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch) > fr > La FSSE > Statuts & bases juridiques). Les autorités entretiennent des contacts étroits avec la FSSE. Celle-ci porte à la connaissance des juges les règles de la législation sur la protection des animaux et effectue des contrôles systématiques lors des manifestations sportives. Elle sanctionne les infractions à cette législation par des avertissements et des suspensions. A cet engagement volontaire des organisateurs et à la responsabilité personnelle des cavaliers s'ajoute un troisième élément: l'exécution par les cantons concernés. Des contrôles systématiques du respect des prescriptions de la protection des animaux lors de manifestations sportives ou d'entraînements ne sont pas prévus et les cantons n'auraient pas les ressources suffisantes pour les assumer tous. Selon une enquête de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) auprès des cantons, certains d'entre eux exercent des contrôles ciblés. D'autres ont jusqu'à présent seulement formé leur personnel à cet effet, mais prévoient eux aussi de tels contrôles lors de manifestations de sport équestre. Par ailleurs, des contrôles sont opérés sur dénonciation fondée. Les méthodes interdites sont plus souvent pratiquées lors des entraînements que lors des compétitions. Les autorités cantonales n'ont qu'une connaissance limitée des entraînements, ce qui explique qu'elles ne peuvent intervenir, dans la plupart des cas, que sur dénonciations de particuliers. En

cas d'infractions à l'interdiction du barrage ou du «rollkur» lors de compétitions ou d'entraînements, les cantons font une dénonciation pénale. Aux termes du règlement de la FSSE, les juges qui constatent qu'un cavalier recourt à des pratiques contraires à la protection des animaux doivent immédiatement le rappeler à l'ordre sur la place d'entraînement (Règlement général, ch. 1.14). Selon ses propres informations, la FSSE n'a reçu entre 2015 et 2017 aucune dénonciation concernant des infractions à l'interdiction de pratiquer le «rollkur» et n'a, par conséquent, relayé aucune dénonciation de cette sorte aux cantons.»

La PSA a discuté de la réponse du Conseil fédéral avec la FSSE. Celle-ci a indiqué que les vétérinaires cantonaux avaient annoncé il y a des années déjà qu'ils n'avaient ni la compétence ni le temps de contrôler les tournois. On n'a pas eu connaissance non plus d'une intensification des contrôles. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a déclaré que le FSSE avait également l'obligation de veiller au respect des lois dans les tournois. Selon la FSSE, il doit toujours y avoir une personne responsable sur la place d'entraînement. Mais la PSA n'a pas été en mesure de le constater lors de la plupart des tournois auxquels elle a assisté en 2017. Cependant, en 2018, les officiels y étaient de plus en plus nombreux, mais ceux-ci souvent n'intervenaient pas, malgré les observations de la PSA au sujet du recours à l'hyperflexion de l'encolure.

La FSSE a déclaré qu'il pouvait être difficile pour des officiels de s'adresser à des cavaliers bien connus. Vous pouvez rapidement devenir impopulaire dans le milieu, et il faut du courage. Adopter le ton correct est également important. Des cartons jaunes devraient être distribués plus souvent et publiés dans le Bulletin. Par ailleurs, des statistiques des avertissements notifiés verbalement seront établies. D'après la FSSE, deux cartons jaunes et quatre avertissements verbaux ont été officiellement émis au cours de la saison 2018 pour environ 533 tournois, ce qui est manifestement trop peu. Toutefois, les délégués techniques n'étaient pas tenus jusqu'ici d'inclure les avertissements verbaux dans le rapport, ce qui signifie que le nombre effectif est probablement beaucoup plus élevé. A l'avenir, de tels incidents seront mieux documentés et feront également l'objet d'une évaluation statistique.

Dans le règlement de la FSSE, il est noté que le dépôt d'une protestation (par exemple, si un visiteur d'un tournoi signale le comportement d'un cavalier sur la place d'entraînement) implique des frais de 300 Fr. Ce montant doit être avancé et il ne sera récupéré qu'à condition que l'accusation portée soit jugée correcte. D'autres clubs et associations sportives connaissent également ces frais liés aux protestations. D'un côté, une telle pratique peut freiner les dénonciations infondées ou malveillantes. Mais de l'autre, un visiteur y réfléchira certainement à deux fois avant de déposer une protestation s'il doit payer ce montant par avance.

Depuis le printemps 2018, la PSA, en collaboration avec le président de la commission vétérinaire de la FSSE, a assisté respectivement à un tournoi de saut d'obstacles et à un tournoi de dressage, afin de comparer les critères d'évaluation de l'hyperflexion. De plus, la PSA a convenu avec la FSSE qu'elle se présenterait à chaque fois, lorsqu'elle est présente dans un tournoi, aux personnes responsables et discuterait sur place avec elles des constatations faites, afin qu'une intervention immédiate soit possible.

## **2. Méthode des juges des tournois**

La PSA a assisté à 18 tournois en Suisse. Parmi ceux-ci, il y avait du dressage, du saut d'obstacles (un tournoi international, les autres étant nationaux) et un tournoi western. La PSA a par ailleurs assisté au «Gala des chevaux d'attelage» à NPA Berne. Pendant ces tournois, la PSA a surveillé aussi la méthode de l'hyperflexion de l'encolure, la façon générale de traiter les chevaux, et a noté d'éventuels autres agissements contraires à la protection des animaux. S'agissant des signes d'un comportement hostile à l'égard des chevaux, de la douleur et/ou du stress, la PSA a recouru au guide édité en la matière par la Fédération Suisse des Sports Equestres et intitulé: «Observation du cheval et du cavalier sur la place d'entraînement». Dans ce document, la FSSE fait la distinction entre trois catégories: manière de monter éthiquement correcte (pas d'intervention), attitude frappante (à surveiller) et manière de monter incorrecte (intervention immédiate). Il est décrit en détail

comment le cheval et le cavalier se comportent, selon la catégorie, et quels indices engendrent clairement un besoin d'agir. Entre autres choses, les comportements suivants sont signalés, qui devraient faire retentir la sonnette d'alarme:

#### **Cheval**

- Grince fréquemment des dents
- Yeux anormalement ouverts (le blanc des yeux est visible)
- Fort accès de transpiration
- Agitation et anxiété accrue
- Oreilles couchées vers l'arrière
- Battement fréquent de la queue ou queue collée contre le corps
- Queue collée et coincée contre le corps

#### **Cavalier**

- Conduite inappropriée en fonction de la situation, et beaucoup d'éperons et de cravache
- Mouvement de recul consciemment et nettement impulsé en tirant fortement les rênes vers l'arrière
- Aides et techniques d'équitation pratiquées brutalement

Outre le comportement du cheval et du cavalier, les positions du cheval qui mènent à d'autres observations, voire à l'intervention immédiate, sont également indiquées. En voici quelques exemples: chanfrein derrière la verticale, action volontaire d'aides très fortes, cheval enfermé à l'extrême avec la bouche qui touche la poitrine, dos crispé, il «n'ondule» pas, il se retient, fait constamment de petits sauts pour «s'échapper». Tout le catalogue des critères peut être consulté sous [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch) > *formation* > *formation officiels* > *comportement sur la place d'entraînement*.

Il existe en outre un guide d'action à l'attention des délégués techniques et des juges (voir lien ci-dessus). Dans ce guide, il est décrit précisément comment il faut traiter de telles observations. En principe, un cavalier est averti une fois. S'il persiste dans son comportement incorrect envers le cheval, il devrait recevoir un carton jaune. En cas de nouvelle inobservation des instructions, il peut être expulsé. S'il reçoit un carton rouge, il peut être interdit de tournois pendant quelques mois.

L'évaluation des tournois a été faite par deux collaborateurs de la PSA, spécialistes du domaine équestre, et par une informatrice externe, une ancienne juge et entraîneuse dans la discipline du dressage. Les observations les plus déterminantes des 18 rapports individuels ont été résumées dans le rapport complet 2017 et 2018. Hormis les photos, la PSA possède plusieurs vidéos. Jusqu'en juin 2018, la PSA a assisté incognito aux tournois, à l'exception d'un tournoi de dressage à Berne. Par la suite, d'entente avec la FSSE, les experts de la PSA se sont présentés aux organisateurs au début du tournoi, ce qui s'est avéré fructueux pour les deux parties.

### **3. Résultats**

En 2017, la Protection Suisse des Animaux PSA a constaté que dans la plupart des cas, il n'y avait pas d'officiels sur la place d'entraînement, tout au moins pas en permanence. Leur présence aurait cependant été nécessaire, puisqu'il y eut de nombreux agissements contraires à la protection des animaux: ainsi l'utilisation permanente des éperons, le cavalier tirait les rênes vers l'arrière ou exerçait une forte pression sur le mors, et même l'hyperflexion de l'encolure fut constatée. Une intervention a eu lieu dans deux occurrences, mais on savait alors que la PSA était sur place. Toutefois, il y eut aussi des constats réjouissants. Le Gala des chevaux d'attelage s'est déroulé de façon exemplaire: il y avait là des contrôles aléatoires du harnachement, et le traitement des chevaux a fait l'objet d'une surveillance constante. Les organisateurs du tournoi de saut à Würenlingen ont montré leur sens des responsabilités. Il y avait toujours quelqu'un sur place. L'échange que nous avons eu à Matzendorf s'est révélé constructif. La dernière inspection du tournoi en 2018 a donné lieu à un rapport positif. Lors des Championnats suisses à Langenthal, les responsables ont surveillé la place d'entraînement depuis un baraquement

construit spécialement à cet effet, et il n'y a eu aucun incident négatif. Il fut réjouissant de voir là-bas qu'un cavalier qui, en 2017, avait fait usage de l'hyperflexion de l'encolure sur la place d'entraînement, avait désormais adopté un style d'équitation beaucoup plus respectueux de son cheval.

### 3.1 Synthèse par discipline

#### Saut

Lors d'une compétition de saut d'obstacles au championnat de la relève à Wädenswil en 2017, un cavalier a puni son cheval en lui assénant de nombreux coups de cravache après son refus devant l'obstacle. Mais personne n'est intervenu. Plusieurs concurrents se sont fait remarquer par une attitude négative: ils freinaient leur cheval après le saut, leur imprimant une force extrême via les rênes – les mors de bride souvent utilisés agissent alors très fortement sur la bouche du cheval. La grande décélération après le saut a également été remarquée à Maienfeld en 2017. Beaucoup de ces chevaux ont réagi en conséquence, adoptant un comportement de défense tel que la révulsion des yeux ou des battements de la queue.



*Maienfeld: le cavalier a stoppé brutalement son cheval entre les sauts en lui cisillant la bouche et le cheval s'est fortement défendu contre la main rude du cavalier, ce qui s'est manifesté notamment par des battements de la queue.*

A Maienfeld, deux cavaliers ont forcé leur cheval sur les obstacles en leur infligeant de rudes coups de cravache, ou ont exprimé leur mécontentement à l'égard de leur monture par des insultes proférées haut et fort. Certains concurrents ont utilisé leurs éperons en permanence alors que d'autres s'en passaient.

Un autre a laissé une impression très négative en 2017 au tournoi de saut d'obstacle à Avenches. Un juge était certes sur la place d'entraînement, mais il n'a pas réagi alors que le cavalier a pratiqué l'hyperflexion de l'encolure pendant plus de 30 minutes, sans interruption. Et dans la zone d'attente, il a laissé son cheval «enroulé»!



*Avenches: enregistrements d'une hyperflexion de l'encolure, il existe des prises de vue en rafale.*

Quelques concurrents suisses utilisant les dénommés protège-éperons ont fait bonne impression au CSI de Bâle en 2018: outre le fait de préserver le pelage du cheval de l'apparition de «blessures d'éperons», la protection réduit l'effet de ceux-ci. Cependant, il ne s'agit en aucun cas de cacher par cet équipement des blessures provoquées par les éperons.



*Lignière: Le cheval s'est défendu contre la main du cavalier.*

A Lignières, a donné lieu à critiques en 2018 le fait que des cavaliers inexpérimentés et mal entraînés aient passé l'épreuve de style avec des brides tranchantes pour conserver une certaine maîtrise du cheval. Lors de l'épreuve du Grand Prix (155 cm de haut), on a remarqué un cheval sortant constamment la langue et résistant aux rênes.

La PSA s'est rendue au tournoi de saut d'obstacles de Würenlingen en juin, avec le président de la commission vétérinaire de la FSSE. Ensemble, nous avons observé ce qui se passait sur la place d'entraînement. Constat exemplaire: les juges, les délégués techniques et les organisateurs du tournoi furent toujours présents sur cette place. Plusieurs cavaliers ont montré un comportement positif en menant leur monture avec beaucoup de prévenance. Et pourtant, il y en eu d'autres qui se démarquaient par une conduite rugueuse des rênes. Une concurrente tirait constamment les rênes vers l'arrière. Il faut dire que cette personne est soi-disant connue depuis longtemps pour cela dans le milieu. La PSA ne comprend pas pourquoi une telle cavalière ne fait pas l'objet d'un avertissement. Même avec les brides habituelles, des blessures peuvent apparaître dans la bouche du cheval du fait de cette action sur les rênes. On a pu voir un concurrent plaçant à l'entraînement la perche plus haut que ce qui est exigé pendant l'épreuve. Le président du comité d'organisation l'a immédiatement averti, ce qui doit être considéré exemplaire. L'échange que nous avons eu avec le vétérinaire du tournoi a été passionnant et constructif. Il a remarqué les mêmes cavaliers que la PSA mais finalement, il n'y a pas eu unanimité quant à la manière de pondérer les observations faites en matière de protection animale.

## Dressur

Dans la discipline du dressage, la PSA a été témoin en 2017 d'un avertissement donné à une concurrente à l'occasion d'un tournoi à NPA. La pression était là parce que la PSA s'était présentée d'emblée ce jour-là au délégué technique. La cavalière avertie avait exercé un mouvement grossier des rênes, l'encolure du cheval s'étant alors enroulée pendant quelques instants. Elle était soi-disant connue elle aussi dans le milieu pour sa monte rugueuse. De l'avis de la PSA, il serait approprié en l'occurrence de donner une fois un carton jaune à cette dame. Pendant ce concours, la PSA a vu – juste avant l'épreuve – une cavalière monter son cheval le chanfrein positionné derrière la verticale; et elle tirait en permanence les rênes vers l'arrière, de sorte que sa monture a clairement résisté à l'effet ainsi créé.

Heureusement, il y eut aussi des cavaliers exemplaires démontrant que les épreuves peuvent être achevées avec succès au moyen d'aides fines et d'un mors de filet.



*NPA: a aucun moment, la cavalière n'a relâché les rênes. (Scène tirée de la vidéo)*



*Münsingen: usage impuni de l'hyperflexion de l'encolure.*

A Münsingen, l'échauffement des chevaux de dressage a mérité des éloges en 2017, à l'exception d'un cavalier ayant placé son cheval très bas – on peut parler ici d'une hyperflexion de l'encolure. Mais les officiels ne sont pas intervenus.

A Sursee, plusieurs chevaux ont été remarqués, qui étaient montés trop court et trop serrés dans l'encolure. Dans deux cas, on pouvait parler d'hyperflexion. L'encolure était «enroulée» à chaque fois et restait fixée dans cette position.



*Sursee: avec beaucoup de pression, la bouche tournée en direction du sternum.*

En 2017, les cavaliers ont généralement monté de façon correcte à Bremgarten. Cependant, des chevaux de quatre ans (épreuve de promotion) présentaient déjà des problèmes locomoteurs: travail au pas imprécis, le cheval dévie de sa ligne, battements de la tête, bouche ouverte. Dans ce cas, on aurait souhaité que les juges donnent des notes strictes, en conséquence. A Aarberg en 2017, une documentation a été réunie au sujet d'une cavalière dont le cheval se défendait en permanence contre la main qui le guidait brutalement. Lors des Championnats régionaux de dressage à Chalet-à-Gobet en 2017 s'est produit un incident grave. De nombreux officiels étaient présents. Le cheval d'un cavalier remplissait tous les critères d'une «exclusion» selon catalogue de la FSSE. De plus, le concurrent en question a pratiqué pendant plusieurs minutes l'hyperflexion de l'encolure.



*Chalet-à-Gobet: ces prises de vue ont été faites alors que le cavalier a pratiqué l'hyperflexion de l'encolure pendant plusieurs minutes.*



*Autre situation à Chalet-à-Gobet: l'expression faciale du cheval en disait long, tout comme la mine acharnée de la cavalière lorsqu'elle utilisait ses éperons.*

En 2018, l'informatrice externe de la PSA a assisté à un tournoi de dressage à Berne (promotion des jeunes cavaliers Prix St-Georges). Elle y a vu une entraîneuse s'approcher du cheval, lui ouvrir la muserolle et placer la pièce de cuir dans son poing. Puis elle l'a tirée vers le bas d'un coup sec et puissant. Personne n'a réagi. Lors de l'épreuve, le cheval n'a montré aucun mouvement de la bouche, aucune mastication, aucune activité buccale. La bouche était totalement nouée. Les éléments suivants du catalogue de critères ont été observés au cours des épreuves: manière de monter: mouvement de recul impulsé par une très forte action de la main; locomotion: moments d'irrégularité, locomotion perturbée (galop retenu, résistance; attitude encolure et tête: serré dans l'encolure; dos: crispé; bouche: grince des dents, ouvre la bouche, résistance à la main du cavalier, pas d'activité buccale (muserolle trop serrée); attitude yeux/visage: sans expression, regard terne; oreilles: couchées vers l'arrière, jeu d'oreilles nerveux; queue: battements violents et portée de travers; naseaux/respiration: respiration bruyante, nerveuse et courte; état de transpiration: transpire beaucoup sur tout le corps (même si le poil est rasé); harnachement: empêchement de l'activité buccale. Il est incompréhensible et intolérable qu'on n'intervienne pas lorsque des critères aussi clairement définis sont constatés. Au CD d'Avenches en 2018, on s'est généralement félicité du traitement des chevaux. A Grüningen, lors des épreuves des jeunes chevaux, plusieurs d'entre eux furent tenus l'encolure beaucoup trop serrée et des usages de force disproportionnée dans la main ont été documentés.

De très grossières manières de monter ont été vues lors du tournoi de dressage à Buchs, tout comme la pratique de l'hyperflexion de l'encolure. Mais il convient de mentionner aussi ici les observations positives. Le matin a eu lieu l'examen du harnachement des chevaux de quatre ans. La monte sur la place d'entraînement a été observée pendant plus de deux heures et généralement jugée précautionneuse. De nombreux chevaux ont visiblement réagi nerveusement à l'environnement inconnu pour eux, ainsi qu'aux autres chevaux, et ils se présentèrent donc énergiquement. S'agissant des animaux manifestement très nerveux, la PSA s'est posé la question de savoir si l'épreuve n'avait pas eu lieu trop tôt, tant ces animaux semblaient clairement submergés par les nombreux stimuli de leur environnement. C'est ainsi qu'un animal a fait tomber sa cavalière sur la place d'entraînement. Il fut cependant agréable de constater que tous les cavaliers conservaient leur calme et n'exerçaient ni pression ni violence – pas même pendant la présentation dans la halle. Certains concurrents réussissaient même à sourire à la première tentative. La PSA a apprécié que la musique se fasse très discrète pendant l'épreuve et que les chevaux aient pu faire quelques tours avant le départ, afin de s'habituer à l'environnement de la halle. L'après-midi, la situation fut quelque peu différente: au moment précis de l'échauffement des premières montures participant à la promotion des chevaux de cinq ans, on a pu voir des cavaliers montant très rudement. L'un d'entre eux a constamment forcé son cheval pendant 30 minutes, en maintenant le chanfrein de l'animal derrière la verticale. Ont été observés un guidage extrêmement rude des rênes ainsi qu'une contrainte exercée sur la tête pour qu'elle atteigne le sternum – et ce sans que les rênes ne soient relâchées dans l'intervalle. Le cheval a réagi en conséquence en battant de la queue, couchant ses oreilles vers l'arrière, résistant manifestement aux rênes et ses yeux se révolvant. Il avait également des problèmes respiratoires. La PSA possède à ce sujet un matériel vidéo de plus de 20 minutes. Ceux qui l'ont vue (il s'agissait ce jour-là de la plupart des membres du personnel de l'écurie des participants) n'ont absolument pas réagi à ces manières de monter très rugueuses.



*Buchs: forte traction sur les rênes et la tête en direction de la poitrine.*



*Buchs: le cavalier n'a jamais relâché les rênes pendant plus de 30 minutes.*

Mais pendant l'épreuve, la position du chanfrein de l'étalon fut exactement dans l'axe vertical. Ce qui montre que le cavalier sait exactement comment il doit vraiment monter.

Une femme du même groupe a elle aussi créé un effet négatif par une main manifestement dure. Le cheval a réagi par des yeux révoltés et des battements de la queue.



*Buchs: conduite grossière des rênes.*



*Buchs: là aussi, une pression exercée pendant des minutes.*

De son côté, une autre cavalière labourait à chaque pas les flancs de son cheval à l'éperon.



*Buchs: seul point positif dans l'après-midi, ce cavalier a traité son cheval avec douceur, aussi bien lors de l'échauffement que pendant l'épreuve.*

Pour la PSA, il est incompréhensible que les cavaliers – professionnels pour une part d'entre eux – n'aient pas réussi, malgré leur expérience, à effectuer patiemment et sans violence le programme requis avec les jeunes chevaux. Une autre critique va aux responsables du concours, qui n'étaient ni présents en permanence sur la place d'entraînement, ni ne sont intervenus de quelque manière que ce soit contre le comportement de certains concurrents non respectueux des animaux. Après l'incident, la PSA a déposé plainte pénale contre le cavalier qui, à plusieurs reprises, a forcé le cheval à maintenir la ligne du chanfrein derrière la verticale pendant 20 minutes, et n'a jamais relâché les rênes pendant 30 minutes.

Toutefois, le Ministère public a refusé d'ouvrir une procédure au motif qu'il ne s'agissait manifestement pas d'une hyperflexion de l'encolure. L'expert – dont nous ne connaissons pas le nom – a probablement considéré que l'on ne pouvait parler d'hyperflexion qu'au moment où la bouche du cheval touche presque le sternum. Une étude de l'International Society for Equine Sciences (ISES) montre que cette interprétation va à l'encontre du sens et du but de l'interdiction de l'hyperflexion de l'encolure. L'ISES a examiné un total de 55 études sur ce thème et a finalement recommandé que la ligne du chanfrein soit maintenue en tout temps sur ou devant la verticale, faute de quoi des problèmes de santé pourraient s'ensuivre pour le cheval.

A Dielsdorf, au Horsepark Dressage Masters 2018, trois chevaux ont été remarqués parce qu'ils ont été montés la tête et l'encolure en position très basse et ont dû, de toute évidence, lutter contre des difficultés respiratoires (des enregistrements vidéo existent). Ces chevaux ont également réagi par des battements de la queue.



*Dielsdorf: position tête et encolure serrées.*



*Dielsdorf: battements de la queue marqués pendant l'échauffement.*

De plus, un alezan y a été observé, qui a été entraîné intensément pendant une heure et demie et monté dans une position parfois très basse de la tête et de l'encolure. Le même cavalier a été remarqué encore l'après-midi, pour la même raison, lors de l'échauffement proprement dit. Au cours de l'épreuve, un cheval blanc a exprimé une gêne visible par des oreilles couchées vers l'arrière, en essayant d'échapper à la pression des rênes; il a réagi de surcroît par un violent battement de la queue. A Dielsdorf, cependant, l'épreuve des poneys fut positive, la plupart des cavaliers étant en harmonie avec leur monte.

Enfin, la PSA a assisté à un tournoi de dressage à Winterthour, en compagnie du président de la commission vétérinaire de la FSSE. Nous nous sommes assis à une table et avons discuté d'approches de solutions. La PSA s'est présentée aux officiels du tournoi et a échangé des idées avec le délégué technique. Au milieu de l'après-midi, une intervention a eu lieu à juste titre: une cavalière a passé au moins 50 minutes sur la place d'entraînement, exerçant constamment une grande pression sur la bouche du cheval. Les rênes devenaient de plus en plus courtes. Le délégué technique a réagi à la demande de la PSA et est resté sur la place d'entraînement. Après l'épreuve, la concurrente a reçu un avertissement. Elle a déclaré qu'elle ne montait pas comme cela volontairement, mais que le comportement du cheval l'exigeait malheureusement. D'une part, elle a admis son comportement, mais de l'autre, elle considère apparemment que le recours à la violence est inévitable. La PSA est d'avis qu'il faut garder un œil sur cette personne lors des prochains tournois, et qu'il n'y a pas à hésiter à lui donner un carton jaune.

Le dernier tournoi de dressage auquel nous avons participé – la PSA s’est annoncée au préalable – a laissé une impression positive: les Championnats suisses à Langenthal. Un baraquement y a été installé, d’où les délégués techniques et les juges avaient une bonne vue d’ensemble sur toute l’installation. Ce jour-là, la majorité des cavaliers a monté dans le respect des chevaux. Celui qui avait pratiqué l’hyperflexion lors des Championnats suisses de 2017 a monté cette année dans le respect de son cheval. Entre-temps, il a manifestement demandé l’aide d’un entraîneur sérieux et compétent, ce qui s’est fait sentir. Les organisateurs de ce tournoi furent aussi amicaux et ouverts à la protection des animaux.

### Reining

En 2018, un entraîneur western réputé a rapporté à la PSA un incident survenu sur la place d’entraînement pendant le tournoi de reining à Grivins:

«Le cheval AB Peppy Diamond a été monté pour l’échauffement et, dès le début, fut immédiatement mis en position d’hyperflexion de l’encolure, avec traction excessive sur les rênes et utilisation grossière des éperons. Le cavalier utilisait un mors de bride dénommé Bit with Shanks. L’animal a tenté d’échapper à la position douloureuse en se cabrant, sur quoi le cavalier a exercé une pression encore plus forte en forçant la tête vers le bas, jusqu’à ce que les naseaux touchent la poitrine ou se trouvent entre les jambes. De plus, il a fait plier latéralement l’encolure. Le cheval tremblait sur tout son corps et transpirait beaucoup sous l’effet de la peur et de la douleur. Comme il n’y avait pas de supervision de la place d’entraînement, une spectatrice a signalé l’incident à l’organisation du tournoi. Elle est ensuite retournée sur la place, où le cavalier maltraitait encore le cheval. Au moment où la spectatrice a voulu se rendre une nouvelle fois chez les organisateurs, le cavalier est descendu de cheval. Le tout a duré environ 15 minutes».

Le PSA a confronté les organisateurs à l’incident, mais ils ne pouvaient plus se souvenir des faits. Espérons qu’ils seront plus motivés lors du prochain tournoi pour bannir de la place d’entraînement des agissements aussi cruels pour les animaux.

Lors du tournoi western de Matzendorf en 2017, la PSA a observé une cavalière qui, sans raisons évidentes, a tenu les rênes avec force, a fait virer le cheval et a tiré sa tête vers le bas.

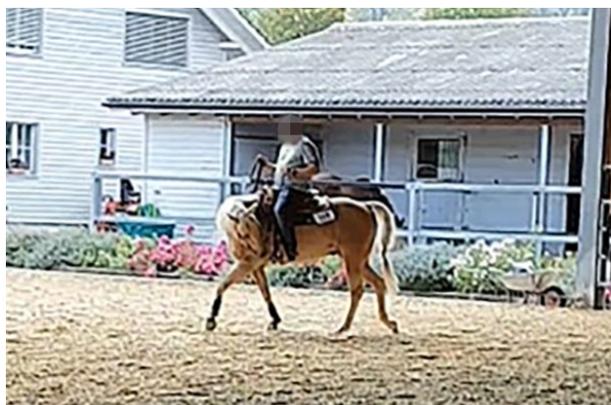


*Matzendorf 2017: la cavalière a monté grossièrement et a tiré la tête du cheval d'une main haute.*

Les organisateurs du tournoi de Matzendorf ont contacté la PSA en 2018, car ils souhaitaient collaborer avec elle. Parce que le bien-être du cheval leur tenait également à cœur. La PSA devrait discuter des observations faites avec le commissaire, sur place. Désormais, tous les cavaliers doivent signer une feuille avant le départ, qui les informe de la façon dont un traitement soigneux des chevaux doit se passer. C’est une approche très prometteuse, que d’autres organisateurs devraient reprendre à leur compte. La PSA a accepté l’offre et a assisté aux reining masters à Matzendorf en

2018. Les gens du comité d'organisation ainsi que la commissaire ont rencontré la PSA dans un esprit ouvert et amical – ils ont clairement montré qu'un événement respectueux des chevaux était important pour eux. A Matzendorf, les juges et les commissaires disposent d'un calibre de mors. Après chaque monte, le juge vérifie la bride et le cheval et, en cas de doute, s'il n'est pas certain que le mors est conforme aux règles, il utilise le calibre ou «jauge».

La PSA a fait un constat négatif à propos d'un cavalier resté assis sur son cheval pendant deux heures en tout. Entre-temps, il a fait quelques rondes au trot, la position tête/encolure pouvant être jugée toujours à la limite du tolérable. Il ne cessait de tirer les rênes intérieures avec acharnement, de sorte que le cheval avait l'encolure totalement repliée. Interrogée à ce sujet, la commissaire a répondu qu'elle ne voulait pas encore intervenir. Selon elle, le cavalier, qui vient d'Allemagne, se comportait bien ce jour-là au vu de ses conditions, raison pour laquelle elle n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit. Mais le lendemain, elle n'est plus restée simple spectatrice et lui a adressé un avertissement, avec succès. La PSA fut très satisfaite de cette décision, car les mêmes règles devraient s'appliquer à tous les concurrents, quelle que soit leur réputation.



*Matzendorf 2018: le cavalier oblige son cheval à des exercices brutaux de l'encolure en tirant sur les rênes.*

Une cavalière s'est distinguée par son style d'équitation plutôt dur. Elle lançait son cheval le long du manège, au galop à fond, et le stoppait brutalement en lui cisillant la bouche. Là-dessus, la commissaire s'adressa à cette concurrente, de sa propre initiative. La PSA fut très satisfaite de cette intervention – c'est de cette façon que l'on devrait se comporter dans chaque tournoi, peu importe la discipline.

Mais il y a eu également beaucoup d'exemples réjouissants lors de ce concours: des cavaliers qui se sont présentés en pleine harmonie avec leur cheval. Un entraîneur renommé a laissé une impression très positive en montrant qu'il ne faisait qu'un avec sa monture.

Cet événement a démontré qu'une approche mutuelle, l'échange, la volonté d'être ouvert et, surtout, la joie commune de pratiquer le sport équestre, autrement dit l'amour du cheval peuvent ouvrir de nombreuses portes. Les organisateurs du tournoi ont prouvé à la PSA que le bien-être des chevaux leur était important, qu'ils sont engagés et interviennent pour cela. On peut volontiers s'en faire un exemple.

### Gala des chevaux d'attelage

En plus des disciplines Reining et Dressage, la PSA a visité le gala des chevaux d'allures. La PSA a observé que quelques chevaux étaient visiblement tendus. Dans un cas, le poids du cavalier n'était absolument pas adapté au cheval. Dans un autre, un cheval de race Paso péruvien ne pouvait plus marcher normalement hors du parcours de compétition, mais conservait un tölt de démonstration extrême.



*Gala des chevaux d'attelage: nettement tendu sur l'arrière-main.*

Mais la majorité des concurrents mériterait des éloges. Comparé aux tournois dans d'autres disciplines, le traitement réservé aux chevaux était remarquablement bon et certains participants ont monté sans mors et avec rênes longues. Le fait que 30% des cavaliers aient été officiellement invités à un «contrôle du harnachement» est particulièrement louable. On contrôlait alors le ferrage et l'attache de la muserolle. Les responsables ont également examiné la bouche du cheval et vérifié si des lésions étaient visibles sur la muqueuse buccale et la langue. A notre demande, les examinateurs nous ont expliqué que même en utilisant un mors généralement considéré comme doux et à double brisure, on pouvait parfois constater des lésions importantes. Cependant, les blessures guérissent généralement très rapidement, celles faites à l'entraînement pourraient ne plus être visibles lors de l'épreuve. La sélection des chevaux à contrôler a lieu de manière aléatoire et, d'autre part, on choisit également les chevaux sur lesquels le cavalier a déjà attiré une fois l'attention. La PSA s'est réjouie de la communication ouverte des organisateurs de la manifestation. Il était évident que le bien-être du cheval leur tenait à cœur. La monte sur la place d'entraînement et le comportement lors de l'épreuve pouvaient être observés en permanence, puisque cela se passait directement à côté de la piste ovale.

#### 4. Conclusion

Les observations faites par la PSA en 2017 et 2018 montrent que les règlements et les lois ne sont malheureusement pas encore mis en pratique fréquemment. Il manque à certains tournois la présence permanente d'officiels, et lorsqu'ils étaient là, ils ne sont généralement pas intervenus. Même si la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) fait des efforts et entraîne des officiels à l'occasion de workshops, cela ne porte pas suffisamment de fruits en pratique jusqu'à présent. Bien entendu, il faut prendre sur soi pour avertir les cavaliers. Toutefois, il existe des catalogues détaillés et clairs de critères et de lignes directrices sur la façon dont il faut procéder, qui permettent de prendre une décision objective et compréhensible.

La FSSE et la scène du reining travaillent actuellement d'arrache-pied pour garantir le bien-être des chevaux pendant l'échauffement et les épreuves. Elles ont fait preuve d'initiative lors de visites conjointes d'un tournoi de dressage, de saut et de reining, et les responsables sont intervenus sur place. Toutefois, l'objectif à atteindre serait que l'intervention, y compris la notification de cartons jaunes, devienne une évidence – sans que la PSA n'ait à pousser en permanence en ce sens.

«Seules sont acceptables les méthodes d'entraînement ne cherchant pas la confrontation avec le cheval. Si par la violence l'on contraint le cheval à une action, on ignore sa nature et notre manière de faire n'est alors motivée ni par l'amour, ni par le respect. On peut certes demander au cheval de faire quelque chose. Mais il doit comprendre nos moyens de communication (les aides) et nous devons lui apprendre à fonctionner correctement (et à progresser physiquement). L'équitation basée sur la connaissance et l'expérience se caractérise par l'absence de toute coercition ou confrontation avec la monture. Le cavalier ne devrait pas tenter d'obtenir par la violence une obéissance qui n'existe alors qu'en apparence.»

*Citation tirée du livre de Charles de Kunffy: Ethik im Dressursport, Ein leidenschaftlicher Apell (Stuttgart 1997, édition Kosmos)*

